



Déconsignation d'une partie d'une somme bloquée chez un Notaire

Par **denis76**, le **07/08/2013** à **17:10**

Bonjour,

Je ne vais pas rentrer dans la description de la procédure de divorce lancée par mon ex-épouse depuis juin 2008. L'acquiescement a été signé en juin 2013. J'ai réussi à vendre le pavillon où nous habitons. La somme est bloquée chez le notaire depuis octobre 2009, afin de faciliter le projet de liquidation de notre patrimoine (soi-disant, le Notaire).

Mon ex-épouse étant schizophrène, tout lui est bon pour ralentir cette procédure. Ai-je un droit pour demander une avance sur cette vente ? Je n'ai d'ailleurs aucune preuve du Notaire que cette somme soit déposée à la caisse des dépôts.

Existe-t-il un article de loi.

Merci à l'avance et bon courage à vous tous dans ces démarches très fastidieuses.